

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers  
En exercice : 52  
Présents : 34  
Procurations : 8  
Votants : 42  
Absents : 10

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

**Objet** : Décision modificative n° 1 - Budget annexe SPANC.

Cette décision modificative concerne le budget primitif 2024 du budget annexe adopté lors du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Elle a pour objet de procéder à des virements de crédits :

- en section de fonctionnement pour :

- augmenter la prévision budgétaire de 1 500 € au chapitre 65 c/6541 pour l'admission de titres de 2014 à 2020 en non-valeur de créances irrécouvrables ;

L'équilibre de la section s'opèrera par une diminution de crédits de 1 500 € au chapitre 011.

Le détail de ces mouvements est présenté ci-dessous.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision budgétaire modificative n°1 2024 du budget annexe SPANC de la CCBA qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 - charges à caractère général c/6541	+ 1 500,00 €
Chapitre 011 - charges à caractère général c/6066	- 500,00 €
Chapitre 011 - charges à caractère général c/611	- 500,00 €
Chapitre 011 - charges à caractère général c/61551	- 500,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement** 0,00 €.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.  
Le Président, Max TOURVIEILHE

